La Minerve

Le Minervois

Bulletin municipal NOVEMBRE et DÉCEMBRE 2023

6, rue Mailloux, La Minerve QC J0T 1S0
Téléphone : **819 681-3380** • Télécopieur : **819 274-2031**
www.municipalite.laminerve.qc.ca • Courriel : **info@municipalite.laminerve.qc.ca**
HEURES D'OUVERTURE : Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2024

L'assemblée extraordinaire
pour l'adoption du budget 2024
se tiendra le mardi 19 décembre 2023, à 19 h,
au centre communautaire situé au
91, chemin des Fondateurs.

CONGÉ DES FÊTES

Veuillez noter que les bureaux municipaux
seront fermés pour la période des Fêtes,
soit du 23 décembre 2023
au 3 janvier 2024
inclusivement.

**Pour toute urgence municipale,
vous devrez composer le 911.**

SÉANCES DU CONSEIL

Voici un résumé des principales résolutions adoptées par le conseil municipal. Les procès-verbaux au long sont affichés sur notre site Internet, sous l'onglet "Administration", dès qu'ils sont approuvés par les élus, soit à la séance ordinaire subséquente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Administration

C'est à cette période-ci de l'année que les organismes peuvent déposer leurs demandes d'aide financière pour l'année à venir, aussi les membres du conseil municipal ont accordé ce qui suit :

- Un montant de 3 000 $ à Les Maraudeurs Inc., afin de les aider à maintenir les opérations, dont notamment celles liées à la sécurité des sentiers.
- Un montant de 4 000 $ pour l'organisation du Festival des sucres 2024. Telle aide financière devant être versée sur présentation des pièces justificatives liées à cette activité.
- Un montant de 500 $ à l'organisme Prévoyance envers les aînés, afin de les appuyer dans la réalisation de leur mandat auprès des aînés vulnérables.
- Un montant de 4 000 $ au Comptoir d'Entraide de Labelle, afin de les appuyer dans leurs démarches auprès des gens dans le besoin.
- Un montant de 500 $ au Comité de la fête de Noël de La Minerve, afin de les appuyer pour l'activité de dépouillement de l'arbre de Noël.
- Un montant de 500 $ au Comité santé Vallée de la Rouge, qui soutient le CISSS des Laurentides dans ses démarches, tant pour le recrutement et la rétention de main-d'oeuvre que pour l'accessibilité aux services de santé et de services sociaux au Centre de services de Rivière-Rouge.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la vente du lot numéro 5070091 en faveur de monsieur Daniel Leblanc, moyennant un prix de 8 300 $, à la charge par ce dernier d'acquitter les frais notariés pour cette transaction.

Les membres du conseil municipal ont également autorisé la vente du lot numéro 5263812, en faveur de monsieur Alexandre Doucet et madame Mélodie Cloutier, conditionnellement à ce qu'ils soient propriétaires du lot contigu numéro 5264025, moyennant un prix de 3 500 $, et à la charge par ces derniers d'acquitter les frais notariés pour cette transaction.

Il a été convenu de mandater le Carrefour du capital humain pour représenter les intérêts de la Municipalité lors de l'arbitrage des griefs numéros 2023-03 et 2023-04.

Sécurité publique

Le projet de règlement numéro 725 modifiant le règlement numéro 650 et décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 a été adopté. Le but de ce règlement est de modifier la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 qui était à 0,46 $ par mois, par numéro de téléphone, afin de l'augmenter, à compter du 1er janvier 2024, à 0,52 $ par mois, par numéro de téléphone.

Travaux publics

Il a été convenu d'accepter la démission de monsieur Guy Brassard, au poste de chauffeur journalier, effective au 3 novembre dernier, et de le remercier pour toutes ses années de service.

Il a été convenu d'accepter la démission de monsieur Yves Séguin, au poste de chauffeur journalier, effective au 20 octobre dernier, et de le remercier pour toutes ses années de service.

Il a été convenu d'accepter la démission de monsieur Rock Bellemare, au poste de mécanicien chauffeur en probation, effective au 16 octobre 2023.

Il a été convenu de nommer monsieur Gessy Rock au poste de chauffeur journalier.

Les membres du conseil municipal ont demandé au ministère des Transports d'accorder une prolongation de délai jusqu'au 1er décembre 2024, pour la réalisation des travaux de réfection de ponceaux sur le chemin des Pionniers.

Suite à l'appel d'offres 090017 pour l'aménagement de parcs – intersection du chemin des Fondateurs et du chemin de La Minerve, il a été convenu de rejeter toutes les soumissions, incluant celle avec le retrait d'items.

Suite à l'appel d'offres pour l'entretien d'hiver et déneigement : chemin Lamontagne et portions Talbot et Laramée, il a été convenu d'octroyer les contrats comme suit :

- le chemin Lamontagne, sur une distance de 150 mètres, à Excavation René Sauriol Inc., au prix de 2 100 $ plus les taxes applicables;
- la portion du chemin Talbot, sur une distance de 1,5 km, à monsieur Pierre Deschamps, au prix de 5 375 $, plus les taxes applicables;
- la portion du chemin Laramée, sur une distance de 250 mètres, à monsieur Marcel Lacasse, au prix de 775 $, plus les taxes applicables.

Hygiène du milieu

Suite à l'adhésion à la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER), il a été convenu d'autoriser ce qui suit :

- la signature d'un protocole de transfert des camions entre la RCER et les municipalités de La Minerve, Labelle et La Conception;
- la vente des camions suivants à la RCER:
  - Camion Sterling 2007 au montant de 15 000 $
  - Camion Western Star 2016 au montant de 103 000 $
  - Camion Western Star 2016 au montant de 103 000 $;
- le transfert à la RCER, du contrat de location pour le camion de collecte, unité 4, en date du 1er janvier 2024, avec en plus le transfert du camion pour un montant de 103 000 $;
- la signature d'une entente pour la location d'espaces de stationnement et d'entretien pour les camions de la RCER, tels espaces étant au garage municipal;
- autorisation pour la RCER d'opérer les camions de collecte à compter du 1er janvier 2024.

Urbanisme

Il a été convenu de demander l'approbation, auprès de la Commission de toponymie du Québec, des noms suivants pour les deux chemins privés ci-après :

- chemin de la Pinède pour le chemin privé connu et désigné comme étant le lot numéro 6576647, situé au Domaine Chérubin;
- chemin Faucon-Pèlerin pour le chemin privé connu et désigné comme étant le lot numéro 5263816, près du chemin des Pionniers.

Il a été convenu d'accepter la démission de monsieur François Boyer comme membre du comité consultatif en urbanisme, effectivement au 19 octobre 2023, et de le remercier pour toutes les années où il a siégé sur ce comité.

Il a été convenu de nommer monsieur André Larouche comme nouveau membre du comité consultatif en urbanisme, pour un mandat d'un an, renouvelable à la date anniversaire de sa nomination.

Les membres du conseil municipal ont autorisé la participation à nouveau en 2024, au programme de soutien technique des lacs de Bleu Laurentides, pour une durée de 12 semaines, au coût de 19 550 $, plus les taxes applicables.

Il a été convenu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la Faune du Québec pour la lutte contre la berce du Caucase.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2023

Il a été convenu de modifier la résolution numéro 2023.11.291 qui octroyait à monsieur Marcel Lacasse, l'entretien et le déneigement du chemin Laramée, afin de remplacer le nom de Marcel Lacasse par le nom de sa compagnie, Gévry Lacasse SENC.

Il a été convenu d'embaucher monsieur William Slythe, au poste saisonnier de journalier patinoire, conformément à la convention collective en vigueur.

TRAVAUX PUBLICS

Stationnement hivernal

Les restrictions sur le stationnement hivernal sont en vigueur depuis le 15 novembre, et ce, jusqu'au 15 avril prochain. Sur tout le territoire de La Minerve, il est interdit de stationner sur les chemins municipaux, sauf sur le chemin des Fondateurs, entre 5 h et 23 h. De plus, il est interdit de stationner dans les virées.

Déneigement

Il est important de porter une attention particulière au déneigement des entrées charretières. Il n'est pas recommandé de pousser la neige aux extrémités d'un ponceau puisqu'elle pourrait le bloquer.

De plus, aucun résidu de neige en provenance d'un terrain privé ne doit se retrouver sur la voie publique. Il n'est pas permis de sortir la neige d'une entrée charretière et de la laisser en bordure de la voie de circulation.

Positionnement des bacs en période hivernale

En tout temps, les bacs doivent être à l'extérieur de la zone déneigée du chemin afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement. Il est important de bien positionner vos bacs les jours de collecte. En effet, ils doivent être près de l'emprise de rue, mais à l'extérieur de la zone déneigée du chemin. Vous éviterez ainsi de causer des situations dangereuses pour les automobilistes et/ou de faire endommager vos bacs. Plus particulièrement en période hivernale, nous recommandons de rapidement replacer vos bacs une fois la collecte effectuée.

Nouveau règlement provincial sur le nourrissage des cerfs de Virginie

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a annoncé, le 30 mars dernier, l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement visant à interdire le nourrissage du cerf de Virginie partout au Québec, à l'exception de l'île d'Anticosti, en dehors des périodes de chasse, soit du 1er décembre au 31 août.

Précisons que ce nouveau règlement ne touche aucunement les techniques de chasse telle que l'appâtage pour les cerfs de Virginie. Cette pratique consistant à attirer le cervidé pour améliorer les chances de succès de chasse, sera préservée. L'appâtage du cerf à des fins de chasse reste permis du 1er septembre au 30 novembre uniquement.

Le nourrissage des cerfs peut avoir des effets biologiques néfastes sur le cervidé. Puisque son système digestif s'adapte au cours de l'année, le cerf doit modifier son alimentation à chaque saison pour survivre. Le nourrissage artificiel des cerfs de Virginie par les citoyens peut donc être néfaste pour le cervidé, spécialement en période hivernale, pouvant lui causer des problèmes de santé et de mortalité liée à une nourriture inappropriée. Cette mauvaise pratique peut également générer des problèmes de cohabitation en milieu urbain tout en augmentant les problèmes de sécurité routière et les dommages causés à la propriété. Bien que plusieurs municipalités interdisent déjà cette pratique, l'application de ce règlement à l'ensemble des régions du Québec sera bénéfique autant pour les citoyens que pour la population du cerf.

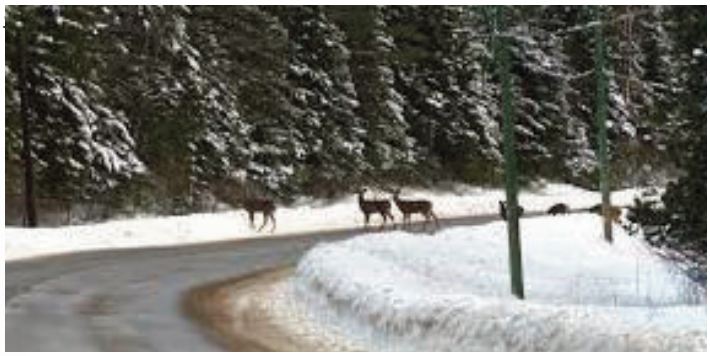

Source : Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Rappel sur les vidanges de fosse septique

N'oubliez pas de nous faire parvenir une copie du reçu de vidange de votre fosse septique soit à l'adresse:

enviro@municipalite.laminerve.qc.ca

ou directement à nos bureaux municipaux. La vidange de votre fosse septique doit se faire à tous les 2 ans pour les résidents permanents et à tous les 4 ans pour les saisonniers. Quelques compagnies offrent ce service de vidange et desservent notre territoire.

Pour ceux qui ont des systèmes de traitement secondaire avancé (ex : Ecoflo, Bionest…), vous devez être lié en tout temps par contrat avec le fabricant du système, son représentant ou un tiers qualifié pour faire l'entretien du système.

SUIVI DES TRAVAUX DE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS

Le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*) (MAE) est présent au lac Chapleau depuis au moins 2005. La Municipalité a été proactive dans ce dossier en consultant les riverains du lac Chapleau et des lacs en aval afin de voir l'ouverture des citoyens à lutter contre cette plante exotique envahissante. Les citoyens ont répondu favorablement à ce projet et un plan d'action quinquennal a été mis sur pied. En collaboration avec l'Association du lac Chapleau, qui est également présente et proactive dans ce dossier depuis 2020, la Municipalité a mandaté l'équipe Fyto afin d'effectuer des travaux d'arrachage manuel et de bâchage sur les herbiers répertoriés en 2021. L'objectif d'ici 2027, est de réduire la densité des herbiers afin qu'ils atteignent tout au plus 10%.

Voici quelques résultats sommaires des opérations effectuées au cours de l'été dernier :

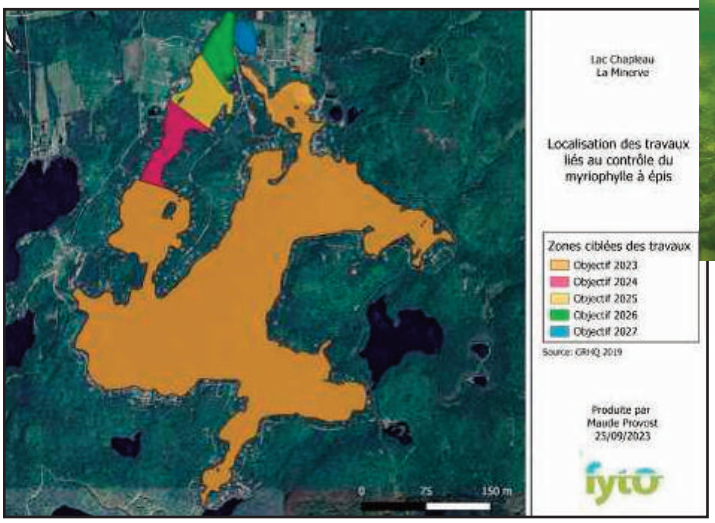

Figure 1. Localisation des travaux liés au contrôle du myriophylle à épis au lac Chapleau.

Bâchage

Les résultats pour cette année sont excellents, nous estimons une efficacité de 99% sur le bâchage d'une superficie de 5744 m² dans la baie minervale. Une vérification de maintenance sera à prévoir pour préserver les acquis.

Photo de l'herbier 29 après l'arrachage et le retrait des toiles de 2023

Cette photo démontre le résultat concluant des interventions faites par la firme. Cet herbier occupait une petite surface, mais il était composé de myriophylle à épis avec une densité de 75% à 100%.

Arrachage

Les résultats sur l'arrachage sont tout aussi excellents, environ 18 033 m² auront été traités en 2023. Au total, environ 1690 kg de myriophylle ou au moins 10 000 plants, auront été arrachés. La grande partie est maintenant sous surveillance et sous contrôle. Un arrachage de maintenance sera à prévoir pour les années à venir afin de préserver les acquis. Voici un exemple de ce qui a été réalisé :

Photo de l'herbier 177 avant l'arrachage de 2023

Photo de l'herbier 177 après l'arrachage de 2023

Photo subaquatique de l'herbier 177 après arrachage 2023.

En somme, le projet de lutte contre le myriophylle à épis au lac Chapleau a progressé de manière significative au cours de sa première année d'implémentation. Les interventions ciblées, telles que l'arrachage manuel et le bâchage, ont permis de réduire de manière substantielle la superficie envahie par le myriophylle, ouvrant la voie à une lutte continue pour restaurer et préserver l'équilibre écologique du lac et de ses tributaires.

Les résultats préliminaires indiquent que les objectifs de la première phase de lutte intensive sont en voie d'être atteints, tant dans la baie minervale que dans le grand secteur. La coopération et le soutien de l'Association du lac Chapleau ainsi que de l'équipe de la firme Fyto ont été d'une importance cruciale pour assurer le succès des interventions jusqu'à présent.

Il est impératif de maintenir l'élan actuel et d'adapter les approches en fonction des fluctuations potentielles de la croissance du myriophylle à épis. En gardant à l'esprit les défis rencontrés jusqu'à présent, une approche collaborative demeure la clé pour préserver la biodiversité du lac Chapleau et de ses tributaires.

Référence Vincent Gagné, B.Sc., M.ATDR

Le rapport de suivi sur le myriophylle à épis sera publié sur notre site Internet dans les mois à venir. Nous tenons à remercier l'Association de lac Chapleau pour leur implication, l'équipe de la firme Fyto qui a travaillé tout l'été au lac Chapleau ainsi que madame Danielle Marquis, riveraine généreuse offrant son support à l'Association du lac Chapleau.

L'hiver est à nos portes et quoi de mieux que de demeurer actif pour se réchauffer!

Nous avons déjà hâte de procéder aux ouvertures des patinoires et de la glissade. Soyez assurés que dès que la température permettra une utilisation soutenue et sécuritaire, nous nous empresserons de vous informer de leur ouverture via notre site Internet et Facebook. Nous souhaitons ardemment pouvoir les ouvrir dès le vendredi 15 décembre prochain!

LA PATINOIRE

La patinoire publique est l'endroit idéal pour se rassembler au cœur du village. Elle est située au 91 chemin des fondateurs, près du centre communautaire. Elle est munie d'une salle des joueurs qui permet aux utilisateurs de se réchauffer. Veuillez prendre connaissance des informations et directives suivantes:

- La patinoire et la salle des joueurs sont ouvertes de 10 h à 22 h, du lundi au dimanche;
- La patinoire avec bandes est réservée aux sports avec bâton (hockey, ringuette, etc.);
- La patinoire sans les bandes et l'anneau de glace sont réservés au patinage récréatif seulement;
- Pour la sécurité de tous, les animaux domestiques sont interdits sur la glace;
- La supervision des parents est conseillée;
- Une trousse de premiers soins est disponible dans la salle des joueurs;
- La patinoire étant une installation sportive publique, veuillez en prendre soin et respecter les autres utilisateurs.

LA GLISSADE

La glissade sur tubes est une activité populaire au Québec, surtout dans les Laurentides. La côte de La Minerve se situe au pied de la tour d'observation, sur le chemin des Fondateurs, en direction nord. Veuillez prendre connaissance des informations et directives suivantes:

- La glissade est ouverte en tout temps;
- La glissade est éclairée en soirée;
- Pour votre sécurité, veuillez utiliser les tubes de la Municipalité pour glisser;
- Nous vous prions de partager les tubes et de les ranger sous la tour après utilisation;
- Utilisez les couloirs appropriés pour glisser et remonter, soyez vigilants pour éviter les collisions;
- Dans le but d'éviter des accidents, veuillez garder vos animaux domestiques en laisse;
- La supervision des parents est conseillée;
- La glissade étant une installation publique, veuillez en prendre soin et respecter les autres utilisateurs.

Amusez-vous!

HORAIRE DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE POUR LA SAISON HIVERNALE 2023 – 2024

Afin d'offrir aux citoyens ainsi qu'aux visiteurs, un endroit où ils pourront recueillir de l'information sur les différentes activités hivernales offertes à proximité, le bureau d'accueil touristique sera ouvert selon l'horaire suivant :

EN DÉCEMBRE 2023:
Les vendredis 8 et 15 décembre 2023 ..... de 12 h à 16 h
Les samedis 9 et 16 décembre 2023 ..... de 10 h à 16 h
Les dimanches 10 et 17 décembre 2023 ..... de 10 h à 13 h

PÉRIODE DES FÊTES :
Toute la période des Fêtes, soit du 27 décembre 2023 au 7 janvier 2024 (à l'exception du 31 décembre et des 1er et 2 janvier) ..... de 10 h à 16 h

EN JANVIER ET FÉVRIER 2024:
Tous les vendredis ..... de 12 h à 16 h
Tous les samedis ..... de 10 h à 16 h
Tous les dimanches ..... de 10 h à 13 h

SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE:
Du 26 février au 1er mars 2024 ..... de 10 h à 16 h

ARBRE À SOUHAITS

À nouveau cette année, vous trouverez l'arbre à souhait installé devant l'hôtel de ville, avec ses belles lumières blanches! Vous pourrez vous procurer gratuitement, au bureau d'accueil touristique, un ornement de Noël confectionné par madame Lise Grégoire, artiste de chez nous, afin d'y inscrire votre souhait et ensuite l'accrocher à l'endroit de votre choix dans l'arbre à souhait.

Notez que les ornements sont seulement prêtés et seront récupérés afin de servir pour l'an prochain. Veuillez vérifier l'horaire du bureau d'accueil touristique avant de vous déplacer. Les quantités sont limitées, faites vite!

La Minerve
111, chemin des Fondateurs
La Minerve, Qc J0T 1S0
819-681-3380 poste 5545

Remerciements
AUX PREMIERS RÉPONDANTS

Depuis 18 ans, nous sommes heureux de pouvoir compter sur une équipe de premiers répondants qui améliore la rapidité des services d'urgence sur notre territoire. Ces personnes dévouées ont à cœur la santé et la sécurité des citoyens et font preuve de professionnalisme dans leurs interventions.

Les premiers répondants doivent suivre une formation de 60 heures en secours médical, participer annuellement à 4 mises à niveau et participer également aux pratiques mensuelles. L'équipe actuelle est composée de 10 citoyens de La Minerve qui répondent aux appels de la centrale 9-1-1. Il faut donc appeler directement le 9-1-1 pour obtenir un service rapide et immédiat. Les citoyens doivent s'assurer d'avoir une adresse civique bien visible et lisible afin de faciliter l'intervention. Lorsque survient une urgence, au moins deux premiers répondants se rendent sur les lieux de l'appel afin de porter assistance pendant l'attente de l'ambulance. Leur véhicule d'urgence est équipé d'EpiPen pour les allergies, de glucose pour le diabète, d'un défibrillateur, d'un matelas stabilisateur pour les accidents, d'oxygène et de bien d'autres articles médicaux.

Nous sommes reconnaissants pour tout le travail effectué par nos premiers répondants au fil des années. Ils sont un atout précieux pour la communauté de par leur disponibilité, leurs compétences et leur expertise. Ils ont un impact significatif auprès des citoyens et contribuent à améliorer leur sentiment de sécurité. Leur présence est rassurante et très appréciée de tous, merci à chacun d'eux!

Sur la photo : de gauche à droite, Marc Lauzier (8 ans), Amélie Brisson (1 an), Linda Nantel (16 ans), Martine Giroux (9 ans), Sarah Tremblay (2 ans), Lynn Manconi (2 ans) et Cynthia Rioux (11 ans). Étaient absents sur la photo : Gessy Rock (4 ans) et Nathalie Joannette (en probation).

BONNE RETRAITE à *Madame Claire Séguin*

Madame Claire Séguin, commis-comptable adjointe, partira à la retraite le 22 décembre prochain. Nous tenons à la remercier pour toutes ses années de service à la Municipalité et nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans tous ses projets de retraite!

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tel qu'annoncé au Minervois de septembre dernier, à compter du **1er janvier 2024**, la collecte des bacs de matières résiduelles sera effectuée par la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER). Le calendrier de collecte pour l'année 2024 sera distribué avec les comptes de taxes vers la mi-février prochain mais pour votre information, voici le calendrier de collecte pour les mois de janvier et février 2024, que vous retrouverez aussi sur notre site Internet.

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
27	28	29	30	1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

COLLECTE SPÉCIALE DE TRANSITION

JANVIER 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

FÉVRIER 2024

Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29		

À partir du 1er janvier 2024, vous serez invités à contacter la RCER pour toutes problématiques liées au ramassage de vos bacs. Le numéro de téléphone pour les rejoindre est le : 819 275-2077, poste 27 et leur adresse courriel est le : info@rcer.ca

As-tu ta tasse?

La Minerve est fière de souligner les efforts de ses commerces qui s'engagent pour l'environnement!

En apportant votre tasse réutilisable lors de votre prochaine commande pour emporter chez Marché Bruneau, vous posez un geste concret pour réduire les déchets et les emballages à usage unique!
Félicitations à ce commerce et à ses clients qui posent des gestes écoresponsables… Parce que le meilleur déchet est toujours celui que l'on ne produit pas!

Vous êtes un commerce alimentaire et souhaitez aussi vous joindre au mouvement? Communiquez avec Synergie Laurentides pour un accompagnement gratuit! Un projet financé par la SADC Laurentides.

Paniers de Noël

Noël s'en vient à grands pas et il est temps de commencer à y penser. Afin de donner un peu de douceur à certaines de nos familles dans le besoin, encore une fois cette année, nous allons ramasser des denrées non périssables et accepterons des dons en argent afin de préparer nos paniers de Noël. À compter du **20 novembre**, des boîtes seront disponibles pour recueillir vos dons au Marché Bruneau, à l'église, ainsi qu'à l'école. Vos dons en argent pourront être remis directement au presbytère (103, chemin des Fondateurs). Nous comptons sur votre générosité pour faire de ce Noël, un des plus chaleureux.

La guignolée se fera seulement aux quatre coins, le **samedi, 2 décembre 2023,** de **9 h** à **15 h 30.** Vous pourrez y apporter vos denrées non périssables et/ou vos dons en argent. Si vous êtes absents, il sera toujours possible d'appeler madame Marielle Potts au 819 274-1213, pour prendre des arrangements. **Merci à tous!**

Pour ceux qui désirent recevoir un panier de Noël, veuillez également communiquer avec Marielle au 819 274-1213

Comité des paniers de Noël
Parrainé par La Fabrique

Les Joyeux Minervois ont le plaisir de vous inviter au souper partage

Date : Samedi 16 décembre 2023 à 18 h

Endroit : Centre communautaire de La Minerve

Chacun apporte un plat et sa boisson

Le souper sera suivi d'une soirée de danse avec disco mobile

TIRAGE

Au plaisir de vous voir en grand nombre !

Veuillez confirmer votre présence auprès de

Michelle Dion au 514 895-0940

Ghislaine Loiseau au 438 490-6287

TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT À DOMICILE

Horaire flexible / Salaire concurrentiel/ Formations offertes

Informez-vous dès maintenant sur le **Programme d'allocation directe/ chèque emploi-service.**

Visitez le www.quebec.ca

Une initiative de Concert Action Soutien Autonomie de la MRC des Laurentides

Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?

Suivez *Tendre la main- aînés Laurentides* ou écrivez à *tendrelamainlaurentides@outlook.com*

La Minerve

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

MA BIBLIO À MOI
Quand je veux où je veux.

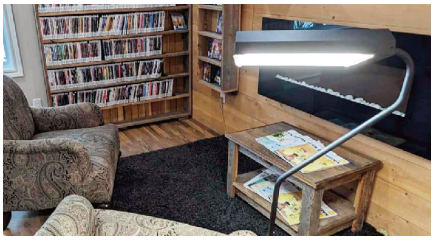

C'est la période d'échange d'une partie de notre collection. Le Réseau Biblio offre un choix impressionnant et la bibliothèque a fait le plein de livres tout autant passionnants les uns que les autres. Venez en faire la découverte!

Afin de contrer la grisaille de l'automne et mettre de la lumière dans vos journées, on vous invite à vous installer, avec un bon livre, dans notre chaleureuse pièce de lecture dotée d'une lampe de luminothérapie

HEURES RÉGULIÈRES D'OUVERTURE

Lundi : .....Fermé
Mardi : .....10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Mercredi :.....Fermé
Jeudi :.....10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi :.....10 h à 12 h et 13 h à 19 h
Samedi : .....10 h à 14 h

HORAIRE SPÉCIALE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Fermé du 24 décembre au 3 janvier 2024 inclusivement, SAUF :

Jeudi 28 décembre 2023 :
10 h à 12 h et 13 h à 17 h

Vendredi 29 décembre 2023 :
10 h à 12 h et 13 h à 19 h

Samedi 30 décembre 2023 :
10 h à 14 h

Retour à l'horaire régulier à compter du jeudi 4 janvier 2024.

CONCOURS du temps des Fêtes

Du 1er au 28 décembre inscrivez-vous à notre concours du temps des Fêtes, en nous suggérant une activité que vous aimeriez retrouver à la bibliothèque.

Deux magnifiques paniers sont à gagner! Les coupons de participation sont disponibles sur place.

Le tirage aura lieu le 29 décembre 2023!

NOUVEAUTÉS

Calendrier des *Activités*

DÉCEMBRE JANVIER	5 - 19 9 - 23	10 h 00	**ATELIER DE PEINTURE**	Doigts d'Art Minervois	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	7 - 14 11 - 18 - 25	19 h 30	**BASEBALL-POCHE**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	4 - 11 8 - 15 - 22 - 29	13 h 00	**CARTES**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	1 - 8 - 15 12 - 19 - 26	13 h 00	**CARTES LE VENDREDI**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
JANVIER	30	13 h 00	**CUISINE COLLECTIVE**	MADA	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	13 17	12 h 00	**DINER COMMUNAUTAIRE**	Hirondelles	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	1 - 4 - 8 8 - 12 - 15 - 19 - 22 - 26 - 29	10 h 00	**EXERCICES VIE ACTIVE / BOUGEONS +**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	6 - 13 10 - 17 - 24 - 31	19 h 30	**JEU DE DARDS**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	7 - 14 - 21 4 - 11 - 18 - 25	13 h 00	**SCRABBLE**	Club de scrabble Mine de rien	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	4 15	19 h 00	**SÉANCE DU CONSEIL**	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
DÉCEMBRE	19	19 h 00	**ADOPTION BUDGET 2024**	Municipalité de La Minerve	Centre communautaire
DÉCEMBRE	2	18 h 00	**SOUPER CHASSE ET PÊCHE**	Association chasse et pêche	Centre communautaire
DÉCEMBRE	16	18 h 00	**SOUPER PARTAGE**	Joyeux Minervois	Centre communautaire
DÉCEMBRE JANVIER	6 10	16 h 30	**SOUPER PARTAGE POUR FEMMES**	Éveil féminin	Centre communautaire

Services gratuits et confidetniels aux aînés confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés vivant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur autonomie.

info@prevoyanceaines.org
prevoyanceaines.org

PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS DES LAURENTIDES INC.

1 844 551-6032

Dimanche, le 19 novembre dernier, la Municipalité recevait ses généreux bénévoles pour un brunch en leur honneur.

Merci, chers bénévoles, pour votre présence et votre implication.